

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Séance du 13 avril 2023

nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés	Votants
63	38	13	50

L'an deux mil vingt trois, le jeudi 13 avril le Conseil de GrandSoissons Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CREMONT

Convocation en date du
29/04/23
date d'affichage
19 AVR. 2023

PRESENTS

Mesdames Lemoine, Pesce représentée par M Desumeur, Goret représentée par M Marchal, Champenois, Fertou-Herpe, Deville-Cristante, Parisot, Berson, Platrier, Coupey, Boureux représentée par Mme Parisot, Billecoq représentée par Mme Deville-Cristante, Voyeux, Pelletier représentée par M Hanse, Lechef, Juvigny, Laluc, Lemaître représentée par Mme Juvigny, Lagrange-Hugé

Messieurs Bourgeois, Montaron, Bézin, Deulceux représenté par M Deram, Deram, Desprez, Platrier, Marchal, Dumaire, Villevoys, Couteau JM représenté par M Couteau M, Bobin, Lalys, Dufour, Crémont, Bonnaud, Vanier, Hanse, Engrand représenté par M Bonnaud, D'Hiver, Tordeux P représenté par M Vanier, Louvet, El Mahdali représenté par M Faucon, Droux, Faucon, Dogmaz représenté par M D'Hiver, Boukhalfa, Chatelain représenté par M Lalys, Couteau M, Dedier, Desumeur, Tordeux N

Secrétaire de séance : Madame Ginette Platrier

CC/2023/58	Rapporteur
Finances et mutualisation	D BONNAUD
Comptes administratifs – Exercice 2022 /Vote	

Pour l'exercice 2022, le **compte administratif consolidé** de GrandSoissons Agglomération laisse apparaître un excédent net global (après affectation des résultats couvrant les déficits d'investissement et avec prise en compte des restes à réaliser) de **22 553 440,43 €**, ou de 16 421 997,72€ hors restes à réaliser.

Le **budget principal** enregistre un excédent net de **17 183 346,18 €**, ou de 11 827 975,45 € hors restes à réaliser.

A noter que les transferts ou intégrations de résultats par opération d'ordre non budgétaire sur le budget principal, afférents à la clôture des budgets annexes du PLIE et de la Pépinière / Hôtel Gouraud, sont sans incidences sur les résultats présentés au compte administratif 2022.

Ces transferts ou intégration de résultats seront constatés au budget principal 2023, en résultat de fonctionnement ou d'investissement reportés.

Le **budget annexe Assainissement / Eaux pluviales urbaines** enregistre quant à lui un déficit net de **98 843,82 €**, ou un déficit de 791 517,81 € hors restes à réaliser.

Le **budget annexe Office de tourisme** enregistre un excédent net de **60 507,51 €**, ou un déficit net de 10 173,43 € hors restes à réaliser sur l'exercice. L'excédent de fonctionnement de

l'exercice de 141,79 € qui n'avait pas été repris en section de fonctionnement au budget primitif 2022, sera repris au budget primitif 2023, en concordance avec le compte de gestion.

Le **budget annexe Eau potable** enregistre un déficit net de **1 428,16 €** ou de **11 338,21 €** hors restes à réaliser.

Le **budget annexe RS Télécom** enregistre un excédent net de **142 473,31 €**, ou de **139 666,31 €** hors restes à réaliser.

Concernant les **5 budgets annexes relatifs à l'aménagement de zones d'activités économiques** (Les Entrepôts, Le Parc Gouraud, Le Plateau, Les Prés Frais, Les Taillepieds), ils affichent un excédent cumulé de **5 267 532,90 €** avec et hors restes à réaliser.

L'ensemble des documents budgétaires présentant les comptes administratifs 2022 de façon détaillée est annexé à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil communautaire d' :

- **APPROUVER** les comptes administratifs 2022 de GrandSoissons Agglomération.

AVIS FAVORABLE DU BUREAU

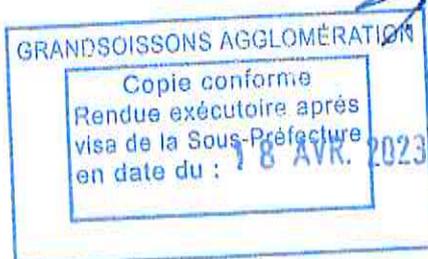
Débat

Le Président sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Communautaire **ADOpte** le présent dossier
selon vote ci-dessous

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE	NE PREND PAS PART AU VOTE
50	0	0	0	1

Fait et délibéré les jours, mois et an sus-dits
Et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME



Accusé de réception en préfecture
002-240200477-20230413-23_03243-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023